

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie des P'tits Mollusques Inc.		Date d'inspection Le 26 février 2026	
Nom de l'établissement Garderie des P'tits Mollusques 2		Numéro de permis 2016314	
Adresse 26 rue du Parc Bouctouche NB E4S 3C5		Numéro de téléphone (506) 743-5433	
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 34	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Stephanie Hickey	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
--	-----------	--------------------------------	-------------------------------------

Commentaires généraux

La Mentore en Assurance de la Qualité était sur les lieux afin d'effectuer une inspection de surveillance. Le ratio enfants/éducateur a été respecté tout au long de la visite.

Les éléments suivants ont été vérifiés lors de l'inspection :

- Routine quotidienne
- Toilettes
- Espaces de rangement
- Effets personnels

La Mentore en Assurance de la Qualité a observé les enfants durant la collation, pendant le jeu libre à l'intérieur, lors de la préparation pour la période extérieure ainsi que durant le jeu libre à l'extérieur.

Une discussion a eu lieu avec l'éducateur responsable concernant les effets personnels. Ce dernier confirme qu'il vérifie quotidiennement les effets personnels des enfants afin de s'assurer qu'ils sont bien identifiés à leur nom.

Les mesures intérieures ont également été prises au cours de la visite.

original signé par
Stephanie Hickey

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 25 février 2026

Date

original signé par
Denise Cormier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 25 février 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"